

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DELIBERATIONS DU 28 MARS 2022

Nombre de membres afférents au SI : 6
Nombre de membres en exercice : 6
Nombre de membres présents ou représentés : 6

Le 28 mars deux mil vingt-deux à 20h, le bureau du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Moineries, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente des Aymards sous la présidence de Madame Alice Bourry.

Etaient présents : Fabiano Chiarucci – Nathalie Frigola – Isabelle Icard – Jacqueline Mawart – Christophe Thomas

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline Mawart

1/ Vote du Compte Administratif 2021

Après que Madame la Présidente ait présenté le compte administratif de sa gestion pour l'exercice 2021, elle donne la présidence à Mme Jacqueline Mawart et quitte la salle.

Le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

Vote sans réserve et à l'unanimité le compte administratif 2021 qui lui est présenté et qui fait apparaître les résultats cumulés suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 142,21 €	0,00 €
Recettes	7 861,00 €	13 173,75 €

Madame la Présidente reprend la présidence de la séance.

2/ Approbation du Compte de gestion 2021

Le Conseil d'Administration :

Après s'être fait présenter le budget primitif du SI Cimetière des Moineries de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 pour le Budget du SI Cimetière des Moineries,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion du budget du SI Cimetière des Moineries dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3/ Reprise anticipée des résultats - Affectation des résultats

La Présidente expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif.

Le conseil d'administration, réuni sous la présidence de Madame Alice Bourry, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Madame la Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1* Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 424.00	-	2 278.95	-	3 702.95
Opérations exercice	3 142.21	6 437.00	-	10 894.80	3 142.21	17 331.80
Totaux	3 142.21	7 861.00	-	13 173.75	3 142.21	21 034.75
Résultat de clôture	-	4 718.79	-	13 173.75	-	17 892.54

Besoin de financement

-
13 173.75

Excédent de financement

Reste à réaliser

B		C
---	--	---

Besoin de financement

-
-

Excédent de financement

Besoin total de financement

-
13 173.75

Excédent total de financement

Considérant l'excédent de fonctionnement,

F	1 618.79
---	----------

au compte 1068 Investissement

décide d'affecter la somme de

G	3 100.00
---	----------

au compte 002 Excédent ou déficit fonctionnement reporté
F + G = H

I	13 173.75
---	-----------

au compte 001 Excédent ou déficit d'investissement reporté

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

4/ Participations communales 2022

Les participations communales sont reconduites à hauteur de 3.000 €, réparties selon les critères préalablement établis, soit :

Commune de Dunière 1/3	1 000 €
Commune de St Fortunat 2/3	2 000 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, vote le montant des participations comme indiqué ci-dessus.

5/ Vote du budget primitif 2022

Madame la Présidente présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2022 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	6 100,00 €	47 000,00 €
Recettes	6 100,00 €	47 000,00 €

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente et délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le budget primitif du budget du SI du Cimetière des Moineries pour l'année 2022.

6/ Demande de prêt pour travaux

Mme la Présidente rappelle les investissements prévus lors du vote du Budget Primitif 2022 en date du 28 mars 2022.

Différents devis ont été réalisés pour la reprise de concessions et la création d'un jardin du souvenir couplé d'un colombarium.

Il convient de solliciter un emprunt, à une hauteur maximale de 32 200,00 €, pour pallier au manque de Trésorerie. Elle suggère à l'assemblée de lancer une consultation pour cet emprunt.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale, à l'unanimité :

- Valide cette proposition d'emprunt à hauteur maximale de 32 200,00 €,
- Mandate la Présidente pour négocier cet emprunt aux meilleures conditions du marché.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21h00.